

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 13 novembre 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 13 novembre à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1
Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2
Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège n° 3
Madame Colombe Privé, conseillère au siège n° 4
Madame Marjorie Côté, conseillère au siège n° 5
Madame Audrey Roy, conseillère au siège n° 6

Aussi était présente à cette assemblée :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Exemption de lire les minutes de la séance du 02 octobre 2017.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 octobre 2017.
5. Correspondance.
6. Comptes à payer :
 - 6.1 factures d'octobre au montant de 59 417.51 \$.
 - 6.2 chèques émis en octobre au montant de 126 649.08 \$.
7. Assermentation du conseil municipal.
8. Déclaration des intérêts pécuniaires et dons.
9. Loi sur l'accès aux documents.
10. Maire suppléant et mairesse suppléante 2018.
11. Projet Service Canada.
12. Calendrier des séances du conseil 2018.
13. Annulation résolution no 150-17.
14. Programme TECQ.
15. Engagement brigadière temps partiel.
16. Travaux Grande ligne.
17. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier- demande de paiement.
18. Mandat descriptions rues occupées par la municipalité.
19. Achat équipement relais.
20. Remerciement Festival Country.
21. Remplaçant M.R.C.
22. Nominations des comités.
23. Représentant Régie incendie secteur Nord.
24. Demande d'aide financière au programme réhabilitation du réseau routier local.
25. Avis de motion
26. Présentation du projet de règlement pour déterminer les taux de taxes 2018.
27. Avis de motion.
28. Présentation du projet de règlement concernant la tarification du service incendie.
29. Rapport M.R.C.
30. Rapport des comités.
31. Varia :

32. Période de questions.
33. Prochaine séance le lundi 04 décembre 2017.
34. Levée de l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Éric Simard souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

- Tous les membres du conseil ont été assermentés.

159-17

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire trésorière directrice générale, monsieur le maire demande son adoption;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la secrétaire trésorière directrice générale.

De laisser l'item «Varia» ouvert.

ADOPTÉE

160-17

EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2017

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie de la séance du 02 octobre 2017;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'exempter la secrétaire trésorière directrice générale de lire les minutes de la séance du 02 octobre 2017.

ADOPTÉE

161-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le procès-verbal du 02 octobre 2017 soit adopté tel que rédigé par la secrétaire trésorière directrice générale.

ADOPTÉE

Correspondance :

- Lettre d'une citoyenne que monsieur le maire a reçue concernant les affaires municipales
- Lettre de la corporation de développement de Labrecque nous demandant un local dans le bâtiment de la caisse populaire. Ce dossier est à l'étude
- Lettre de félicitations aux nouveaux membres du conseil municipal de l'association des directeurs municipaux du Québec

162-17

OPÉRATION NEZ ROUGE

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Qu'un montant de 100\$ soit autorisé comme aide financière à l'opération Nez Rouge.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 130 494 et certificat de crédit n° 10-17

ADOPTÉE

- Lettre de remerciement du comité d'organisation du VTT de Lamarche

163-17

MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES - COMPENSATIONS

Considérant que la loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques a été adoptée et sanctionnée le 16 juin dernier;

Considérant que cette loi établit le principe de zéro perte nette de milieux humides et hydriques;

Considérant que cette loi fait état de la nécessité d'éviter le perturber les milieux humides et hydriques, de minimiser les impacts sur ceux-ci et de compenser monétairement les milieux détruits ou perturbés;

Considérant que l'annexe 1 de la loi détermine les montants des compensations à verser au fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État;

Considérant que pour la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean, le montant de base de ces compensations est de 30\$ du mètre carré, donc 300 000 \$ de l'hectare;

Considérant qu'à ce montant de base s'ajoute un montant représentant la valeur au mètre carré du terrain selon l'évaluation municipale;

Considérant qu'en vertu de ce calcul, un promoteur peut ainsi se voir imposer le versement d'une compensation financière excédant largement la valeur du terrain où se situe le milieu humide et hydrique affecté;

Considérant que le montant total des compensations rend donc irréalisables certains projets devant être mis en place sur le territoire de la M.R.C. Lac-Saint-Jean Est;

Considérant que parmi ces projets, le parc industriel du secteur Sud serait irréalisable en raison des coûts de compensation de plus de 32 millions de dollars;

Considérant que parmi les compensations prévues dans la loi sont pour une période intérimaire et seront revues plus tard le 16 juin 2018;

Considérant que pour la région du Saguenay Lac-Saint-Jean, le montant de ces compensations doit être revu fortement à la baisse en raison de l'immensité du territoire régional et de la présence de millions d'hectares de milieux humides et hydriques;

Considérant que la loi ne prévoit pas que la perte d'un milieu humide et hydrique de moindre valeur peut être compensée par la création d'un milieu humide et hydrique de plus grande valeur de superficie moindre;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De demander au gouvernement du Québec de revoir les montants des compensations prévues à la loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques en tenant compte des particularités régionales, de la présence d'innombrables milieux humides sur le territoire régional, des impacts sur le développement économique de la région et des projets prévus dans les documents de planification que sont les schémas d'aménagement et de développement et les plans d'urbanisme.

De modifier la loi afin qu'elle permette de compenser la perte d'un milieu humide et hydrique de grande superficie, mais de valeur écologique moindre, par l'aménagement d'un milieu humide ou hydrique de plus faible superficie mais de grande valeur écologique.

ADOPTÉE

164-17

ADMISSIBILITÉ DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DU SERVICE D'EXPERTISE TECHNIQUE DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN EST POUR LES MUNICIPALITÉS MEMBRES DANS LE CADRE D'UNE RÉCLAMATION D'AIDE FINANCIÈRE

Considérant que dans le cadre du programme des infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) offrait la possibilité aux MRC du Québec, dans le volet III de se doter d'un service d'expertise technique au bénéfice des municipalités de son territoire;

Considérant que le PIQM offrait une aide financière pour une période de cinq ans afin d'aider à la mise en place du service, à un coût raisonnable pour les municipalités;

Considérant que 2017 constituera la dernière année à laquelle la MRC pourra compter sur une aide financière pour le service d'expertise technique;

Considérant que les municipalités sont en réflexion pour poursuivre les activités du service d'expertise technique mais le non-reconnaissance par les fonctionnaires des honoraires nets chargés par la MRC aux municipalités membres dans le cadre de travaux subventionnés constitue un irritant majeur dans le dossier;

Considérant que le service d'expertise technique de la MRC constitue un service externe pour la municipalité et que les coûts réels engagés par la municipalité devraient être admissibles dans le cadre de la reddition de compte des Programmes d'aide financière;

Considérant qu'en agissant de cette façon, le MAMOT et ses fonctionnaires vont à l'encontre des objectifs visés par la mise en place d'un service d'expertise technique en commun à la MRC;

Considérant que l'on ne peut associer ces honoraires à la régie interne, puisque le service est fourni et facturé par projets par une organisation externe;

Considérant qu'à compter de l'année 2018, le service d'expertise technique ne pourra compter sur aucune aide financière et que ce sont les municipalités membres qui devront se partager la facture pour la totalité des coûts du service;

Considérant que l'expertise développée depuis cinq ans par le service d'expertise technique a rendu de précieux services à des coûts très raisonnables pour toutes les municipalités membres;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil de la Municipalité de Labrecque demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de confirmer que les honoraires facturés par le service technique de la MRC seront reconnus comme dépenses admissibles pour les municipalités qui réalisent des travaux dont une partie fait l'objet d'une aide financière gouvernementale.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'à l'Union des municipalités pour que ces organisations interviennent auprès du MAMOT pour corriger cette situation inacceptable.

Que copie soit transmise au député de Roberval, au premier ministre du Québec et au ministre responsable de la région Saguenay Lac-Saint-Jean monsieur Philippe Couillard ainsi qu'au député de Lac-Saint-Jean Est monsieur Alexandre Cloutier.

ADOPTÉE

165-17

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 01 AU 31 OCTOBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 31 octobre au montant de 59 417.51\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 31 octobre 2017 au montant de 126 649.08\$

D'autoriser la secrétaire trésorière directrice générale à payer lesdits comptes au montant de 59 417.51\$

ADOPTÉE

Je soussignée, Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution n° 165-17

Suzanne Couture,
Secrétaire trésorière directrice générale

166-17

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGE REÇU

Considérant que les élu(es) sont dans l'obligation de remplir le formulaire des intérêts pécuniaires à chaque année ainsi que le registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantage reçu;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que les membres du conseil suivant : monsieur le maire Éric Simard, monsieur le conseiller Pierre Gauthier et mesdames les conseillères Lia Tremblay, Marie-Josée Larouche, Colombe Privé, Marjorie Côté et Audrey Roy ont tous déposé le formulaire des intérêts pécuniaires ainsi que le registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantage reçus.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

167-17

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ, c, A-2.1)

Considérant que la municipalité reçoit plusieurs demandes d'informations et de documents de la part des citoyens, d'autres personnes;

Considérant que ces demandes ne tiennent souvent pas compte des lois et règlements applicables, notamment quant au délai de traitement de ces demandes;

Considérant qu'il n'appartient pas aux demandeurs d'informations et de documents d'établir les conditions et délais relatifs à leurs demandes d'informations et de documents;

Considérant les lois et règlements applicables relativement aux demandes d'informations et de documents;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que dorénavant, toute demande d'informations ou de documents soit traitée par la municipalité en conformité avec la Loi à l'Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c A-2.1)

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

168-17

MAIRE SUPPLÉANT OU MAIRESSE SUPPLÉANTE 2018

Considérant que la municipalité doit nommer un maire suppléant ou une mairesse suppléante;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que les nominations pour le maire suppléant ou la mairesse suppléante pour les prochains mois seront :

Marjorie Côté : novembre-décembre-janvier

Audrey Roy : février-mars-avril

Pierre Gauthier : mai-juin-juillet

Lia Tremblay : août-septembre-octobre

Marie-Josée Larouche : novembre-décembre-janvier 2019

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

169-17

PROJET SERVICE CANADA

Considérant qu'il faut faire les demandes de financement pour le programme emploi été canada 2018 pour le terrain de jeux;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que Mme Suzanne Couture secrétaire trésorière directrice générale soit autorisée à faire la demande du programme emploi été canada 2018 pour le terrain de jeux et aussi à faire l'engagement des moniteurs et/ou monitrices.

Que monsieur le maire Éric Simard et Mme Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale soient et sont mandatés à signer tous les documents relatifs à cet effet.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

170-17

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018

Considérant que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le calendrier ci-après
Soit adopté relativement à la tenue des séances du conseil municipal
pour 2018 et se tiendront à 19h les lundis et trois mardis :

Lundi	15 janvier
Lundi	05 février
Lundi	05 mars
Mardi	03 avril
Lundi	07 mai
Lundi	04 juin
Mardi	03 juillet
Mardi	04 septembre
Lundi	01 octobre
Lundi	05 novembre
Lundi	03 décembre

Au mois d'août, il n'y aura pas de séance avec l'approbation du conseil.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

171-17

ANNULATION RÉOLUTION 150-17 PROGRAMME TECQ

Considérant qu'il manque un paragraphe à la résolution n° 150-17
concernant le programme TECQ;

Considérant qu'il faut refaire une résolution;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la résolution n° 150-17 soit annulée.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

172-17

PROGRAMME TECQ

Considérant que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux
modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le
cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du
Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide
qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale
qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires
municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence;

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, perte, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

- LES POINTS NO 15 ET 19 ONT ÉTÉ ANNULÉS

173-17

TRAVAUX GRANDE LIGNE ENTRE LE RANG 2 ET LE RANG 9

Considérant que la partie du chemin de la Grande Ligne entre le rang 2 et le rang 9 appartient à la municipalité;

Considérant que la municipalité a dû refaire des ponceaux;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'entériner la dépense au montant de 4 068.99\$ taxes incluses par la compagnie Peltech enr. pour des travaux de ponceaux entre le rang 2 et le rang 9 Ouest.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 32001 520 et cette facture sera payée à même le budget des sablières et gravières et certificats de crédit n° 09-17.

ADOPTÉE

174-17

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER MUNICIPAL / DEMANDE DE PAIEMENT**

Considérant que le, ministère des Transports a accordé à la municipalité une subvention au montant de 11 500\$ pour l'amélioration du réseau routier;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 11 500\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification de la municipalité a été constitué.

ADOPTÉE

175-17

MANDAT DESCRIPTIONS RUES OCCUPÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

Considérant que la municipalité de Labrecque est présentement en processus de rénovation cadastrale sur son territoire;

Considérant que dans le cadre de ce processus, il est primordial de régulariser les titres de propriété concernant les rues occupées sur le territoire actuellement non rénové de la municipalité de Labrecque;

Considérant que pour acquérir officiellement ces parcelles de rues entretenues par la municipalité, la préparation de dessins numériques et de descriptions techniques des rues est nécessaire en vertu des articles 72 et 73 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant la proposition de services de la firme Gérard, Tremblay, Gilbert arpenteurs-géomètres en date du 30 octobre 2017;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque donne le mandat à firme d'arpenteurs-géomètres Girard, Tremblay, Gilbert, a procédé aux descriptions techniques des rues occupées par la municipalité au coût de 21 000.00\$ plus taxes dans le cadre de la réforme cadastrale du territoire de la municipalité.

Attendu que cette dépense sera payée à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

176-17

REMERCIEMENT FESTIVAL COUNTRY

Considérant que M. Marc Girard de septembre 2009 à septembre 2011 a été membre du conseil d'administration du Festival;

Considérant que M. Girard a été président du Festival Country de septembre 2011 à aujourd'hui;

Considérant que M. Girard a remis sa démission du Festival Country dernièrement;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque remercie M. Marc Girard pour ses nombreuses années qu'il a donné au Festival Country de Labrecque en tant qu'administrateur et président.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

177-17

NOMINATION D'UN REMPLAÇANT M.R.C. LAC-SAINT-JEAN EST

Considérant que c'est monsieur le maire Éric Simard qui représente la municipalité auprès de la M.R.C. Lac-Saint-Jean Est;

Considérant que lors de l'absence de monsieur le maire aux rencontres de la M.R.C. Lac-Saint-Jean Est, la municipalité doit nommer un remplaçant;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que monsieur le conseiller Pierre Gauthier soit nommé comme remplaçant de monsieur le maire aux rencontres de la M.R.C. Lac St-Jean Est lorsque celui-ci sera absent.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

178-17

NOMINATIONS DES COMITÉS

Considérant qu'il y a eu élections :

Considérant qu'il faut faire des changements pour les représentants des comités;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que les membres du conseil soient nommés représentants au comité suivant :

Régie incendie secteur Nord :	Pierre Gauthier
Régie du parc industriel secteur Nord :	Éric Simard
Festival Country :	Pierre Gauthier
Résidence Labrecque :	Marie-Josée Larouche/Audrey Roy
Association des riverains :	Colombe Privé
Responsable activités sociales :	Lia Tremblay
Comité consultatif d'urbanisme :	Marie-Josée Larouche
Maison des jeunes :	Marjorie Côté
Corporation de développement :	Pierre Gauthier/ Colombe Privé
Comité du journal :	Audrey Roy
Comité d'embellissement :	Marie-Josée Larouche/Lia Tremblay
Bibliothèque :	Audrey Roy
Comité M.A.D.A. :	Audrey Roy/Lia Tremblay
Comité nourricière :	Marjorie Côté

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

179-17

NOMINATION REPRÉSENTANT CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE INTERMUNICIPALE SECTEUR NORD

Considérant qu'il faut nommer un représentant au conseil d'établissement de la régie incendie intermunicipale secteur nord;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que monsieur le conseiller Pierre Gauthier soit nommé représentant au conseil d'administration de la régie incendie intermunicipale secteur nord.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

180-17

PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET - ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL - PROJET TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE 2018

Attendu que le conseil municipal de Labrecque a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu que le conseil municipal de Labrecque désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier de niveaux 1 et 2, excluant les portions désignées prioritaires à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Je soussigné, Audrey Roy, conseillère au siège n° 6, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2018

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Et j'ai signé à Labrecque, ce 13 novembre 2017

Audrey Roy, *siège n° 6*

181-17

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2017-360 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Considérant que le projet de règlement no 2017-360 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2018 a été présenté à tous les membres du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal accepte le projet de règlement no 2017-360 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2018

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE INCENDIE

Je soussignée, Marjorie Côté, conseillère au siège no , donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement concernant la tarification du service incendie dispensé par la municipalité de Labrecque par le biais de la régie inter municipal en sécurité incendie du secteur nord.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante

Et j'ai signé à Labrecque, ce 13 novembre 2017

Marjorie Côté, *siège n° 5*

182-17

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2017-359

Considérant que le projet de règlement no 2017-359 concernant la tarification du service des incendies dispensés par la municipalité de Labrecque par le biais de la régie inter municipal en sécurité incendie du secteur nord a été présenté à tous les membres du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal accepte le projet de règlement no 2017-359 concernant la tarification du service incendie.

ADOPTÉE

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Éric Simard répond aux questions de l'assistance.

183-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De lever la présente séance à 19 hrs 55.

ADOPTÉE

Éric Simard,
Maire

Suzanne Couture,
Secrétaire trésorière directrice générale

Je, Éric Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Éric Simard,
Maire